

ACTE DE NOMINATION DE PRESIDENT

5M

Société par actions simplifiée

au capital de 1000 euros

Siège social : 108 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS

EN COURS DE CONSTITUTION

Le soussigné :

**** M HAMADA MANSOUR HANY MANSOUR né le 15/10/1997,
à Egypte de nationalité portugaise demeurant
108 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS**

a désigné, à l'issue de la signature des statuts de la Société 5M, le premier président de la Société, conformément à l'article 13.1 des statuts de ladite société.

I – Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société:

**** M HAMADA MANSOUR HANY MANSOUR né le 15/10/1997,
à Egypte de nationalité portugaise demeurant
108 RUE DE LA JONQUIERE 75017 PARIS
pour une durée indéterminée ou pour une durée de 99 ans**

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III – Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Paris
Le 20/12/2023

En autant d'exemplaires que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.:

2 exemplaires sont nécessaires pour l'immatriculation de la société.

Signature de l'associé unique:

Les associés signent l'acte ainsi que le président associé, ce dernier devant précéder sa signature de la mention manuscrite «lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de président».

mansour hany